

CANTON DE
CREIL NORD/CREIL SUD
 Envoyé en préfecture le 29/04/2026
 Reçu en préfecture le 29/04/2026
 Publié le : 
 ID : 060-216001743-20260429-20DEL_CM240426-DE
ARRONDISSEMENT
DE
SENLIS

VILLE DE CREIL

du vendredi 24 avril 2026

CONVOCACTION

Date : 10 avril 2026

Affichée le : 10 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt quatre avril à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Omar YAQOUB, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 32

Votants : 38

Pouvoirs : 6

Absent : 1

Étaient présents : M. Omar YAQOUB - M. Abdelaziz RIFI SAIDI - Mme Danielle SOKOLONSKI - M. Amadou KA - Mme Peggy MOUPELLÉ - M. Mohamed ASSAMTI - Mme El Hame EL HARCHAOUI - M. Thierno DIALLO - Mme Rosa OULD SAID - M. Amir ZAFAR - Mme Fadhila KEZZOUL - M. Mohamed CAHOUCHE - Mme Karima BOUHAMIDA - Mme Wanessa TOUATI-AHMED - Mme Patricia RÉGENT - Mme Dalila SAHNOUNE - M. Oumar KA - Mme Nazish PERVAIZ - Mme Bénédicte ALHERBE - Mme Néjja CHOUIKHI - M. Ayaovi SEKLE - Mme Sarah YAQOUB - M. Heddi FADHLI - Mme Marieke TAOUK - M. Bienvenu MOUPELLÉ - Mme Nabila BEJAOUI - M. Ahmed BOUKHALFA - Mme Döndü ALKAYA - M. Emmanuel PERRIN - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONSAFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

27 AVR. 2026

DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

29 AVR. 2026

Absents représentés

M. BOUJDOUN

M. NOUWYNCK

M. MBAYE

Mme DHOURY-LEHNER

Mme FAZAL

Mme EL BAKKALI

Pouvoir à M. RIFI SAIDI

Pouvoir à Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à M. DIALLO

Pouvoir à M. DEME

Pouvoir à Mme LAMBRE

Pouvoir à M. PERRIN

Absents excusés**Absents non représentés**

M. AKABLI.

Secrétaire de séance : Danielle SOKOLONSKI**20 Eglise Saint Médard - Travaux d'urgence - Phase 2****■ Rapport de présentation :****Abdelaziz RIFI SAIDI, Adjoint**

Les désordres graves qui mettent en péril la stabilité et la sécurité de l'église Saint Médard, nécessitent de réaliser des travaux d'urgence de deuxième phase pour assurer la sécurité du bâtiment. Le coût de ces travaux est évalué à 183 880.74 € HT. Ce projet répond aux conditions de différents partenaires financiers tels que le département, la région ou la DRAC.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
 Considérant la volonté de la ville de Creil de préserver le bâtiment de l'Eglise Saint Médard,
 Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 38	Pour : 38	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver le projet travaux d'urgence réalisés afin de sécuriser l'église Saint Médard.

Article 2 : d'acter la demande d'aide financière auprès de la DRAC, du Département et de la Région

1/2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télécours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

conformément à la délibération n°5 en date du 28 mars 2026.

Article 3 : d'autoriser monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes afférents.

Article 4 : d'imputer les recettes correspondantes au compte prévu à ce budget sur le budget de la ville.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le 29/04/2026
ID : 060-216001743-20260429-20DEL_CM240426-DE

CREIL, le **29 AVR. 2026**
Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Omar YAQOUB


Maire de Creil
Président de l'ACSO



La secrétaire de séance


Danielle SOKOLONSKI